



Strasbourg, le 2/11/2018

L'avenir institutionnel de l'Alsace :

La Déclaration commune en faveur de la Collectivité Européenne d'Alsace

Le 29 octobre 2018 a été signée à Paris une Déclaration commune en faveur de la **Collectivité Européenne d'Alsace** (CEA), par :

- Le Premier Ministre
- Les Président-e-s des Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
- Le Président du Conseil Régional du Grand Est
- Trois ministres : de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ; des transports ; de l'éducation nationale et de la jeunesse.

I. Saluons la renaissance institutionnelle de l'Alsace

L'APR ne peut que se réjouir d'assister au démarrage d'un processus par lequel l'Alsace va retrouver une existence institutionnelle - qu'elle mérite largement de par son histoire et ses caractéristiques spécifiques actuelles. On peut saluer l'esprit de coopération et la bonne volonté des acteurs principaux de tous les niveaux géographiques de gouvernance qui ont permis de trouver ce compromis – lequel répare quelque peu les dommages créés par la catastrophique séquence qui a mené à l'échec du référendum sur l'Alsace il y a cinq ans - une manifestation de l'incapacité traditionnelle des acteurs alsaciens à s'unir autour d'un projet - puis à la création du Grand Est il y a trois ans - un « modèle » de décision politique française pilotée d'en haut dans l'impréparation la plus totale et sans concertation avec les parties prenantes, ici les territoires.

Les Suisses ont une image pour comparer la méthode d'élaboration des changements organisationnels entre nos deux pays : les engrenages lents et complexes de l'horlogerie d'un côté ; le moteur à explosion de l'autre... Comme les acteurs en responsabilité en France ont plus tendance

à rechercher l'affrontement que le consensus avant tout changement important, il ne se passe rien jusqu'à ce qu'une révolution éclate, ou qu'un acteur majeur impose ses vues hiérarchiquement pour le meilleur ou pour le pire. Cependant, en France, on peut faire de l'horlogerie après coup, pour calmer les tensions et réparer les plus grosses bêtises. C'est un peu ce qui vient de se passer avec le statut de l'Alsace, au prix d'une complexification supplémentaire du système : le compromis ne va pas simplifier le *mille-feuille* puisque la collectivité d'Alsace va être créée sans toucher à la région et en introduisant un nouveau type de territoire. Mais après tout, est-ce un vrai problème ? Bien gérée, la gouvernance multi-niveaux hétérogène peut être une chance. Comme nous l'a rappelé le Pr Gérard-François Dumont dans la conférence du 2 octobre :

<https://www.apr-strasbourg.org/docutheques/lalsace-face-aux-lois-territoriales-conference-de-g-f-dumont-2-10-18/>

le mille-feuille d'un Etat fédéré allemand comme celui de Bavière vaut largement celui d'une région française et ça ne l'empêche pas d'être dans le top européen !

Certes, tout le monde n'applaudit pas à ce compromis : les jacobins de principe ou de posture, comme les autonomistes les plus revendicatifs. Pour tous ceux qui regrettent que l'on ne revienne pas à une région de plein exercice, il est facile d'expliquer l'impossibilité politique d'un complet retour en arrière. Tout système présente dans le temps long une forme d'hystérésis. Le résultat du référendum a fait des dégâts irréversibles. Il est trop facile de rétorquer aux Alsaciens qu'ils ne savent pas ce qu'ils veulent et surtout ne forment jamais un front uni sur les choses importantes. Dans ces conditions, le coût politique d'un retour sur la réforme régionale serait pour le gouvernement totalement exorbitant. L'Histoire ne revient jamais en arrière. Mais l'irréversibilité de la « flèche du temps » présente aussi des avantages en matière de créativité.

La stratégie de compromis politique qui consiste à faire revivre institutionnellement l'Alsace d'une autre manière, sous la forme d'une « Collectivité Européenne », avec un statut dérogatoire tout à fait innovant, est aussi une chance à saisir pour l'Alsace et pour la France.

II. Ce qu'apporte le nouveau statut proposé

Rappelons que l'idée centrale de la Déclaration n'est pas seulement de fusionner les deux départements (tout en gardant les deux préfetures), mais de créer une collectivité alsacienne par décret en Conseil d'Etat, suivi d'une loi qui lui confèrera les compétences nécessaires pour mettre en œuvre *un projet de territoire*. Pour justifier le retour de l'Alsace, il est question d'innover en expérimentant un territoire de projet à caractère transfrontalier et européen.

Si l'Alsace mérite d'exister à nouveau institutionnellement, c'est au titre de son ancrage rhénan, non pas d'un repli identitaire tourné vers le passé. Nous trouvons très stimulante une telle idée : s'il faut respecter les racines des territoires, c'est pour mettre leurs compétences spécifiques au service d'une cause orientée vers l'avenir. Quel beau défi de faire de l'Alsace le champ d'expérimentation d'un espace multi-culturel et, espérons-le aussi, d'un hub socio-économique efficace, au cœur de l'Europe.

Il y a au moins deux catégories de personnes insatisfaites du projet qui devraient peut être se remettre en cause: les identitaires anti-européens et les jacobins nostalgiques. Il est en effet tout aussi improductif d'invoquer un passé révolu en ce qui concerne le territoire que la nation. A ceux qui craignent l'effet « contagieux » du statut exceptionnel de l'Alsace sur quelques autres territoires de l'hexagone, rétorquons que justement ce serait formidable que d'autres projets éclosent, chaque fois sur une dimension particulière justifiée. Vive le principe d'expérimentation, mais pas à la manière frileuse des anciennes lois de décentralisation : au bout d'un certain temps on arrête ou bien on étend à tout le monde. Notre système politico-administratif va finir par étouffer de son *principe d'égalité* de principe (ou de façade). Pourquoi ne pas accepter que les territoires *sont* différents et peuvent s'administrer selon un schéma qui leur est propre ? Sans même prononcer le mot honni (hélas) de fédéralisme, ne pourrait-on pas accepter enfin dans ce pays que l'application stricte des mêmes règles partout est une fausse bonne idée ? Cette forme de *polity of strict equity* à la française fait souvent sourire à l'étranger, comme une marque de fabrique vraiment trop *vintage*.

Rajeunissons la République Française, oublions l'évangile faussement égalitaire de l'Abbé Grégoire qui n'a abouti qu'à concentrer le pouvoir entre peu de mains (œuvrant de préférence dans le 6^{ème} arrondissement et deux ou trois autres), et passons du droit à l'expérimentation au droit à la différence en matière de territoires. La Collectivité Européenne d'Alsace peut y contribuer par l'exemple. Encore faut-il que les Alsaciens le veuillent et ne fassent pas tout capoter par esprit de clocher ou par de stériles postures politiques. En parallèle avec les efforts de l'Etat en matière de délégation de compétences, il faudrait aussi que la Région Grand-Est accepte de faire quelques efforts (pour l'instant elle ne s'engage à rien). Enfin, espérons le soutien de nos partenaires allemands et suisses, car en matière de transfrontalier plus qu'ailleurs, *der Teufel steckt im Detail*.

III. Quelques aspects à souligner dans le projet de collectivité

Nous souhaitons par cette note non seulement donner l'avis du Bureau de l'APR, mais aussi porter à la connaissance de tous les citoyens qui le souhaitent le contenu complet de la Déclaration du 29 octobre sur la « CEA ». Il est important que ce texte circule. Les commentaires de la presse régionale ont permis de se faire une idée du projet, mais rien ne vaut la lecture du texte lui-même, qui n'est ni long ni compliqué (si ce n'est quelques passages un peu trop allusifs). Il est consultable sur le lien :

<https://www.apr-strasbourg.org/docutheques/declaration-commune-en-faveur-de-la-creation-de-la-collectivite-europeenne-dalsace/>

Quant aux médias nationaux, presse ou audio-visuel, c'est à peine si la question a été évoquée. Cela montre bien l'inculture française en matière d'organisation du territoire. Même pour ceux qui ne s'intéressent pas à l'Alsace (c'est leur droit le plus strict), l'innovation institutionnelle que représente potentiellement pour la France le projet de la CEA devrait éveiller leur attention. Hélas, dans le flot récent des informations nationales, la nouvelle s'est perdue au milieu d'une marée de

faits divers importants ou futiles... sans parler des causeries avec les vedettes du cinéma qui sont naturellement prioritaires par rapport à ces minuscules événements impactant l'organisation de la République comme le projet de CEA!

Voici quelques aspects que nous souhaitons souligner dans le texte de la Déclaration:

- La méthode suivie pour créer en deux ans la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) suppose d'abord une délibération concordante des deux Conseils départementaux, puis un décret en Conseil d'Etat, et enfin une loi qui confèrera à la CEA les compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet territorial.
- La CEA aura les compétences d'un Département plus celles que l'Etat lui transférera (et les délégations de la Région - qui restent à négocier) ; en gros il s'agit des compétences en matière de *coopération transfrontalière, de bilinguisme, d'attractivité des territoires, de transport et de culture*.
- Le législateur pourra enrichir ce socle de compétences avec le *principe de différenciation* proposé par le Gouvernement dans le cadre de la révision constitutionnelle.
- L'affirmation de *l'ancrage rhénan de l'Alsace* constitue le fil conducteur de ce projet, « au service des intérêts des habitants et des acteurs socio-économiques ».
- L'Etat déconcentré servira d'appui et de conseil en maintenant deux préfetures (Strasbourg et Colmar).
- La CEA sera le chef de file de la coopération transfrontalière. Deux exemples de coopérations sont cités : les Eurodistricts et la reconfiguration du site de Fessenheim. D'autres projets structurants sur le territoire sont imaginables, en matière de santé, d'infrastructures de transport, etc.
- Les négociations en cours du Traité de l'Elysée avec l'Allemagne pourront amener des avancées supplémentaires dont profitera la CEA. Il est question par exemple de mesures permettant de surmonter les obstacles réglementaires et législatifs à la coopération transfrontalière. La CEA peut être aussi expérimentatrice de mesures proposées par l'Union Européenne dans ce domaine.
- Le bilinguisme, voire le trilinguisme, seront un des axes forts de la politique de la CEA.
- Le développement économique et le rayonnement international seront aussi au cœur des compétences nouvelles de la CEA (dans le respect de la répartition prévue par la loi NOTRe). L'avenir de l'ADIRA est évoqué dans la Déclaration.
- La question des transports est évoquée, particulièrement avec les routes : question de l'asymétrie entre l'Allemagne et la France qui génère des reports de trafic, de la gestion de l'A35 par l'Eurométropole de Strasbourg sur la partie qui traverse l'agglomération, etc.
- Dernier point qui tient particulièrement à cœur à l'APR : la CEA pourra disposer de statistiques à son échelle.